

**Les JeudIST de l'IRD**  
**Conférence-débat,**  
**10 mars 2022, 13 h 30-14 h 30**

# **Le plagiat scientifique : de la négligence à la fraude**

**Alexandre Serres**

**Référent à l'Intégrité Scientifique  
de l'Université Rennes 2**



# En guise de plan

- Introduction : de quoi parle-t-on ?
- Les multiples dimensions du plagiat
- Le plagiat comme fraude scientifique
- Les différentes formes de plagiats
- En conclusion, une réponse multi-dimensionnelle

# En introduction : de quoi parle-t-on ?

## Le « larron de pensées »

- « En droit romain, au sens propre du mot, le plagiaire, c'était l'homme oblique qui détournait les enfants d'autrui, qui débauchait et volait les esclaves. Au figuré, **c'était un larron de pensées**. Nos pères tenaient, en ce second sens, le plagiat pour abominable. Aussi y regardaient-ils à deux fois avant de l'imputer à un homme de bien.» Anatole France, *Apologie pour le plagiat*, Le Temps, 4 et 11 janvier 1891, réédition Les éditions du sonneur, 2013, p. 14

# Définir le plagiat

- **Du vol d'esclaves :**
  - **Plagiaire** (1555) vient de *plagiarius* : celui qui achète ou vend comme esclave une personne libre
- **Au vol de mots :**
  - **Plagiat** (1697) : fait d'emprunter illicitement une œuvre originale

# Déjà en 1811

6

De ces trois questions, la première est la seule question judiciaire, les autres ne sont point du ressort des tribunaux, et ne peuvent être l'objet d'aucun procès intenté devant eux. Il y a une loi contre la contrefaçon; il n'y en a point contre le plagiat; la contrefaçon est une fraude en matière de commerce, d'autant plus grave que le livre contrefait a plus de valeur commerciale; le plagiat est un larcin purement littéraire, qui ne peut s'apprécier que littérairement, et relativement au plus ou moins de mérite des passages copiés: les contrefacteurs sont donc seuls justiciables des tribunaux, et les plagiaires ne le sont que des gens de lettres. Il y a des lois qui spécifient les diverses espèces de délits contraires à la probité; il n'y en a point qui caractérisent les actions contraires à la délicatesse; par consé-

# Déjà en 1811

lettres. Il y a des lois qui spécifient les diverses espèces de délits contraires à la probité ; il n'y en a point qui caractérisent les actions contraires à la délicatesse ; par conséquent, les délits contre la probité sont seuls de la compétence des tribunaux, et les actions contre la délicatesse ne peuvent être jugées que par l'opinion publique, c'est-

Journal de l'Empire, 25 novembre 1811. Via [Gallica](#)

# Une triple approche

## ► L'approche juridique :

- Plagiat comme délit // propriété intellectuelle ;
- Plagiat = contrefaçon

## ► L'approche éthique (littéraire, scientifique):

- Le plagiat littéraire, scientifique, comme emprunt abusif...
- Plagiat = fraude intellectuelle

## ► L'approche par l'usage :

- Le plagiat dans les pratiques actuelles d'internet
- Plagiat = « négligence »
  - *Neg legere* : ne pas lire

## > Plagiat comme phénomène de société

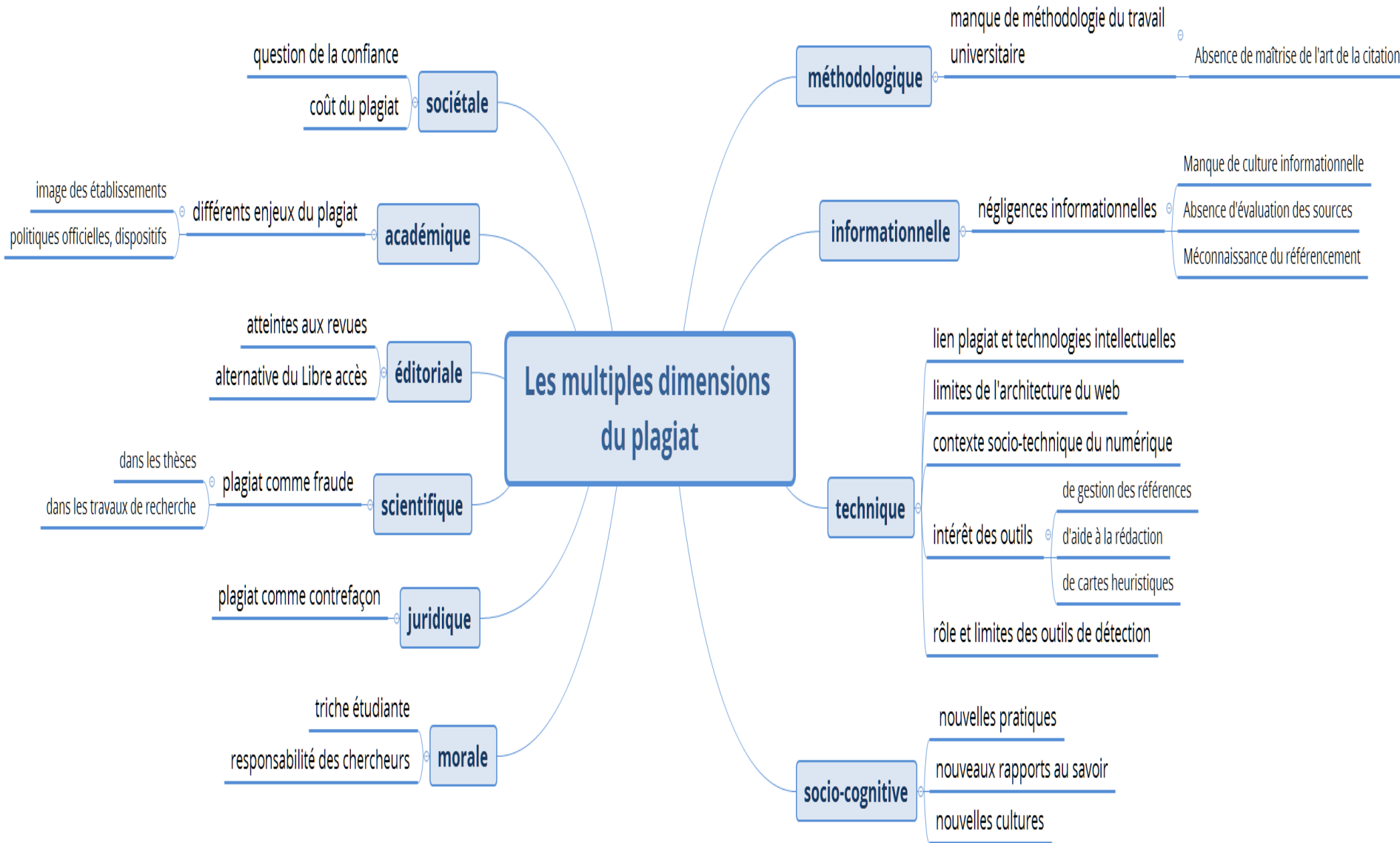


# Une triple réponse

- **Plagiat comme délit de contrefaçon :**
  - sanction juridique
- **Plagiat comme fraude, manquement à l'intégrité scientifique :**
  - sanction administrative, scientifique
- **Plagiat comme négligence, mésusage:**
  - sensibilisation, formation, pédagogie

# Les multiples dimensions du plagiat

10



# La dimension socio-cognitive

12

## Le contexte informationnel et ses incidences sur les usages :

- Surabondance, redondance du web
  - > Manque d'attention à l'origine de l'information
- Hybridation des sources :
  - > Relativisme des sources
- Accessibilité généralisée
  - > Idéologie de la gratuité, perte d'attention à la valeur de l'information
- Valeurs de partage :
  - > Culture du téléchargement pirate
- Du copier-coller à la culture du mixage...
- Nouvelles formes de propriété intellectuelle :
  - > Mais ignorance fréquente des Creative Commons
- De la culture de la gratuité et de la copie généralisée à la pratique du plagiat

# La dimension technique

13

- **Fondamentale, pour tous les types de plagiats :**
  - **Lien étroit entre l'histoire des technologies de l'intelligence et plagiat**
  - **Voir le rôle d'internet, à la fois dans la facilité du plagiat et dans sa détection**
  - **Voir aussi le rôle (et parfois la survalorisation) des outils de détection des similitudes**
  - **Voir l'importance de la maîtrise des outils de gestion des références bibliographiques dans le référencement : Zotero, Mendeley, etc.**
  - **Voir l'utilité d'outils d'aide à la structuration d'un texte, à la rédaction**

# La dimension méthodologique

- **Dimension centrale dans le plagiat étudiant :**
  - **Le plagiat étudiant : avant tout un défaut de méthodologie du travail intellectuel**
  - **Absence de maîtrise de l'art de la citation :**
    - « La citation est un art et une technique » (B. Simonnot, 2014)
  - **Difficulté dans la synthèse d'informations multiples**
  - **Méthodologie du travail intellectuel souvent présumée acquise, implicite**

# La dimension scientifique

- **Essence du plagiat scientifique :**
  - « Crime fratricide », entre pairs...
    - Disparition du/de la collègue
  - Appropriation abusive, non de l'œuvre d'autrui, mais de la paternité d'une œuvre (selon Laure Marino)
    - Atteinte au droit de paternité, au droit moral de l'auteur
- **Atteinte au chercheur plagié mais aussi à la communauté scientifique :**
  - Imposture faisant passer de l'ancien pour du neuf

(voir Laure Marino, « Repenser le droit du plagiat de la recherche », In *Le plagiat de la recherche scientifique*, LGDJ, 2012)

# La dimension éditoriale

- **Responsabilité des revues dans la publication de plagiats scientifiques**
- **Prise de conscience croissante des revues sur les ravages du plagiat scientifique :**
  - **Voir les chartes éthiques...**
- **Rôle du Libre Accès, de la Science ouverte comme garanties contre le plagiat**
- **Phénomène des éditeurs prédateurs, comme accélérateurs du phénomène du plagiat**



# La dimension juridique

- **Sur l'inexistence juridique du plagiat :**
  - **Pas un délit**
    - Terme reconnu : la contrefaçon
  - **Mentionné dans aucun texte de loi, mais condamné de manière implicite :**
    - *« Le diplôme de doctorat est délivré après la soutenance d'une thèse ou la présentation d'un ensemble de **travaux scientifiques originaux**. »* ([article L.612-7](#) du Code d'éducation)
  - **Entré dans le *Vocabulaire juridique de l'Association Capitant* (9<sup>ème</sup> édition, 2011) :**
    - *« Appropriation illicite de tout ou partie de l'œuvre d'autrui. Acte constitutif du délit de contrefaçon »*
- **Plagiat reconnu dans la déontologie :**
  - Reconnu comme une « **faute disciplinaire** », susceptible de sanctions disciplinaires

# Plagiat ou contrefaçon : quelle différence ?

- **Plagiat** : « L'appropriation d'une idée ou d'un contenu (texte, images, tableaux, graphiques, etc.) total ou partiel sans le consentement de son auteur ou sans citer ses sources de manière appropriée » (COMETS, CNRS «Pratiquer une recherche intègre et responsable : un guide», 2016)
- **Contrefaçon** : « Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. » (Code de la Propriété Intellectuelle, article L335-3)

# Le plagiat comme fraude scientifique

# Qu'est-ce que la fraude scientifique ?

- « une violation **sérieuse et intentionnelle** dans la conduite d'une recherche et dans la diffusion de résultats », excluant par là-même « les erreurs de bonne foi ou les différences honnêtes d'opinion » (Lucienne Letellier, « Sur l'intégrité de la recherche : quelques considérations éthiques sur l'organisation et les pratiques de recherche », *Revue Prétentaine*, n° 27-28, 2011).
- **Deux aspects essentiels :**
  - **Caractère volontaire, délibéré, de la fraude :**
    - La véritable fraude ne peut être involontaire
  - **Caractère de gravité :**
    - conséquences graves, parfois dramatiques de la fraude

# Le plagiat comme l'une des trois fraudes : le P des FFP

Fraude	Pratiques discutables en recherche	Méconnaissance méthodologique
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fabrication</li> <li>▪ Falsification</li> <li>▪ Plagiat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ « Torture » ou « massage » des données</li> <li>▪ Changement du critère de jugement</li> <li>▪ Choix sélectif / omission de données</li> <li>▪ Références erronées</li> <li>▪ Changement de tests statistiques</li> <li>▪ P-Harking (<u>Hypothesizing After Results are Known</u>)</li> <li>▪ Manipulation d'images</li> <li>▪ Paternité des articles : conflits d'auteurs</li> <li>▪ Études animales trompeuses</li> <li>▪ Non-publication de recherches financées</li> <li>▪ Résumés, communiqués de presse embellis</li> <li>▪ ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Méthodes « faibles »</li> <li>▪ Méthodes inappropriées</li> <li>▪ Échantillon trop faible</li> <li>▪ Erreurs statistiques</li> <li>▪ Pas de recherche documentaire avant la recherche</li> <li>▪ Non respect de réglementations</li> </ul>
<b>Intentionnel</b>		<b>Non intentionnel</b>

Source : H. Maisonneuve, [Biais et embellissements polluent la science](#)  
*Science et pseudo-sciences* n°318, octobre 2016

# Sur l'ampleur du plagiat académique et scientifique

- **Le plagiat comme fraude académique :**
  - Environ 4 % d'étudiants en France qui achèteraient des travaux tout prêts (Compilatio)
  - Combien se les procurent gratuitement ?
- **Gravité du problème :**
  - Chez les doctorants, les enseignants
  - Dans l'édition scientifique :
    - En Médecine, 3 % d'articles seraient du plagiat, sur une base de 17 millions (étude de Nature, 2008)
    - Sur [Retraction Watch Database](#), 4144 items de « plagiarism » sur un total de 32 000 rétractations, soit 13 % (mars 2022)

# Sur l'ampleur du plagiat scientifique

- Un indicateur : le nombre de signalements des dossiers traités
  - Selon une enquête de l'IGESR menée en 2018-2019 :
    - Sur 96 établissements, total de 214 signalements reçus entre 2016-2019

Signalements reçus entre 2016 et 2019	
Nombre total de signalements déclarés :	214
- Plagiat	131
- Signature illégitime de publications	48
- Autres sujets :	36
- Falsification des données	12
- Sélection orientée des données	9
- Fabrication des données	9
- Non conservation ou rétention des données	6
- Modification / amélioration des images	6
- Segmentation des publications	1

**Plus de 60 %  
des signalements !**

## LES 10 CONSÉQUENCES DU PLAGIAT

vol de paternité

fraude contre le système  
académique

recherche bâclée

inhibition des chercheurs compétents

coût de la lutte anti-plagiat

atteinte au sens d'une oeuvre

atteinte au lecteur

dysfonctionnement des revues  
scientifiques

atteinte à l'image des établissements

atteinte au droit ultérieur  
de l'auteur à publier

D'après M. Bergadaà (2015)



# Ne pas sous-estimer la gravité du plagiat

- **Plagiat dans une thèse peut être un motif d'invalidation de la thèse**
  - **Retrait du titre de docteur : voir l'affaire Derambarsh**
- **Motif de rétractation d'article**
- **Sanctions disciplinaires possibles (pour les enseignants-chercheurs)**
- **Sanctions judiciaires possibles (si plagiat qualifié en contrefaçon)**

# Sur la gravité du plagiat : l'affaire Arash Derambarsh

- Procédure disciplinaire de l'Université Panthéon-Sorbonne :
  - Juillet 2019 : engagement d'une procédure disciplinaire contre la thèse d'Arash Derambarsh, soutenue en 2015
  - 28 juillet 2020 : après avis de la Section disciplinaire, annulation de la thèse par l'Université Panthéon-Sorbonne et retrait du titre de docteur ; sanction très rare en France ;
- Deux procédures judiciaires engagées :
  - Plainte de l'Université Panthéon-Sorbonne au Tribunal de Paris, le 2 septembre 2020 ; poursuites pénales possibles pour « contrefaçon littéraire » ou « faux ».
  - Plainte de Derambarsh contre l'Université Panthéon-Sorbonne le 9 novembre 2021, pour « faux en écriture publique »
- Procédure disciplinaire du Conseil de l'Ordre des Avocats :
  - Victoire (temporaire) de Derambarsh, le 10 novembre 2020
  - Mais radiation du Barreau le 27 avril 2021

Affaire toujours en cours !

Pour en savoir plus sur Derambarsh, voir [Wikipedia](#)

# Les variations culturelles du plagiat...

- En Allemagne, sanction politique et sociale :
  - Importance sociale du titre de docteur : [inscrit sur la carte d'identité](#)
  - Démission de trois ministres depuis 10 ans et retrait du titre :

ACCUEIL > MONDE

## Le ministre-star de Merkel démissionne, emporté par une affaire de plagiat

© 2011 AFP | Publié le 01/03/11 à 00h00 — Mis à jour le 29/01/14 à 11h14

## Soupçonnée de plagiat, la ministre allemande de la famille démissionne

L'affaire est un coup dur pour les sociaux-démocrates en perte de vitesse, à quatre mois des élections législatives du septembre.

Par Thomas Wieder (Berlin, correspondant)

Publié le 19 mai 2021 à 19h36 - Mis à jour le 20 mai 2021 à 10h51 - Lecture 3 min.

## Accusée de plagiat pour sa thèse, la ministre allemande de l'éducation démissionne

Annette Schavan était sur la sellette depuis la perte de son doctorat universitaire, pour avoir "systématiquement et délibérément" triché en écrivant sa thèse de philosophie.

Par LeMonde.fr avec AFP

Publié le 09 février 2013 à 15h16 - Mis à jour le 09 février 2013 à 17h34 - Lecture 1 min.

# Les différentes formes de plagiat

# Plusieurs formes de plagiats

- Copie ou « vol » de textes
- Vol d'idées
- Appropriation des résultats d'un autre
- Auto-plagiat (« *salami slicing* »)
- Vol de données
- Vol de production culturelle (musique...)

# Les quatre modes opératoires du plagiat textuel (selon M. Bergadaà)

- **A/ « Reprise textuelle sans masquage élaboré » :**
  - **Plagiat verbatim**
    - Copier-coller d'une ou plusieurs phrases, de passages entiers, voire d'un document intégral, sans citer la source :
  - **Traduction de textes écrits dans une autre langue, sans guillemets et sans citer la source**
  - **Résumé d'un texte sans citer l'auteur**
- **B/ « Procédés de masquage » :**
  - *« Allègement du texte plagié, résumé partiel, synonymie, alternance de plagiat verbatim et de paraphrases*
  - *Déplacement ou interversion de mots, expressions, propositions ou phrases*
  - *Transport d'une note de bas de page dans le corps du texte (ou inversement), changement du temps, du mode des verbes*
  - *Renvoi à d'autres sources que la source plagiée*

## Les quatre modes opératoires du plagiat textuel (selon M. Bergadaà)

- ▶ **C/ « Camouflage recourant à des techniques sophistiquées » :**
  - ▶ Fabrication d'un texte « patchwork », à partir de différents extraits de textes
  - ▶ Ou éclatement d'un texte « en bribes disséminées »
    - ▶ Pratiques de collage, plus ou moins habiles, pouvant donner lieu à des textes confus et incohérents
- ▶ **D/ « Appropriation de la pensée ou de l'expression d'un auteur de renom » :**
  - ▶ Recopie ou paraphrase d'un auteur renommé, parfois à l'échelle d'un livre entier
    - ▶ Revendication par le plagiaire d'une école de pensée...

Source : Michelle Bergadaà, « *Le plagiat académique* », L'Harmattan, pp. 57-59)

# Vol de l'œuvre ou d'une idée ?

- « *Il faut savoir que le plagiaire ne commet pas de faute, ni de délit, dès lors qu'il n'emprunte que des idées et non la forme qui exprime celles-ci.* » (COMETS, 2014)
- « *Les idées sont de libre parcours* »
- Le plagiat comme contrefaçon ne vise que « *la forme accomplie d'une œuvre* »
- Autrement dit, pas vraiment de recours juridique contre le plagiat d'une idée non formalisée



# Gravité de l'auto-plagiat

## ► Une définition :

► « *L'auto-plagiat s'applique aux auteurs qui réutilisent les contenus de leurs propres travaux sans les citer en les faisant passer pour des résultats nouveaux.* » (COMETS, [Avis n°2017-34 - Réflexion éthique sur le plagiat dans la recherche scientifique](#) )

► Par exemple, publier deux fois le même article, dans deux revues

## ► Quels effets négatifs de l'auto-plagiat sur la recherche ?

► Violation de l'engagement de l'auteur auprès de l'éditeur :

► Tromperie sur l'originalité de son travail

► Gaspillage de temps, d'énergie des reviewers

► Compromission de l'évaluation académique par le gonflement artificiel des publications (« *salami slicing* »)

► Altération des résultats des méta-analyses : analyses statistiques des résultats des publications

► Auto-plagiat considéré comme une fraude par le « [Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche](#) »

# Variabilité de l'auto-plagiat

- ▶ **Sur la complexité et une certaine « acceptabilité » de l'auto-plagiat :**
  - ▶ **Auto-plagiat accepté dans la vulgarisation scientifique :**
    - ▶ *« l'on doit nuancer l'accusation d'auto-plagiat portée à celui qui cherche à diffuser le résultat de ses travaux. **On ne saurait évidemment considérer l'explicitation des résultats de la recherche pour le grand public comme un auto-plagiat de ceux-ci** » (COMETS, [Avis n°2017-34 - Réflexion éthique sur le plagiat dans la recherche scientifique](#) )*
- ▶ **Un jugement au cas par cas :**
  - ▶ *« En résumé, le caractère frauduleux de l'auto-plagiat apparaît donc variable. **Le jugement d'auto-plagiat ne peut donc se prononcer qu'au cas par cas.** Mais s'il y a tromperie intentionnelle, il doit être considéré comme une vraie méconduite scientifique contraire à l'intégrité ». (COMETS)*

**En conclusion :  
une réponse  
multidimensionnelle**

# Quelles ripostes au plagiat académique ?

## Au moins 5 types de ripostes :

### ► La sensibilisation :

- Chartes, informations...

### ► La formation :

- art de la citation, bibliographie, importance des sources...
- Mais aussi à la préparation des examens, à l'organisation personnelle... Cf UQAM

### ► La pédagogie :

- travaux personnels, exercices de synthèse...

### ► La réponse technique :

- Utilisation des outils anti-plagiat

### ► La réponse disciplinaire :

- Sanctions...

# Quelles ripostes au plagiat scientifique ?

- **La mise en place d'une politique d'établissement :**
  - Mobilisation des responsables
  - Dispositif des référents Intégrité scientifique :
    - Instruction des dossiers
- **La sensibilisation de la communauté enseignante :**
  - Chartes, informations...
- **La formation des doctorants :**
  - art de la citation, bibliographie, utilisation des LGR...
- **La réponse technique :**
  - Utilisation des outils anti-plagiat
- **La réponse disciplinaire :**
  - Sanctions...
- **La communication :**
  - Sur les mesures mise en place
  - Sur les sanctions

# Quelques références pour aller plus loin

- COMETS (Comité d'éthique du CNRS). « Réflexion éthique sur le plagiat dans la recherche scientifique ». Avis. CNRS, COMETS, juin 2017.
- Bergada à Michelle. *Le plagiat académique*. L'Harmattan, 2015. 228 p.
- J. Guglielmi Gilles, Koubi Geneviève (sous la dir. de). *Le plagiat de la recherche scientifique*. LGDJ, 2012. 228 p.
- Leduc, Michèle. « Du plagiat sous toutes ses formes ». *Raison présente*, n° 207, n° 3 (2018): 25-36.
- Samson, Jacky. « Plagiat et autres mauvaises pratiques ». *Médecine Buccale Chirurgie Buccale*, vol. 21, n° 4, octobre 2015. <https://doi.org/10.1051/mbcb/2015051>.
- Smith, Eldon. « Plagiat, autoplagiat et reproduction de publications. ». *The Canadian Journal of Cardiology*, vol. 23, n° 2, février 2007. [https://doi.org/10.1016/s0828-282x\(07\)70736-5](https://doi.org/10.1016/s0828-282x(07)70736-5).
- Université de Montréal. « *L'intégrité intellectuelle à l'Université de Montréal* ». <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

**Merci de votre attention et  
place à la discussion!**

**Contact :**

**[alexandre.serres@univ-rennes2.fr](mailto:alexandre.serres@univ-rennes2.fr)**